



**PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR**  
**DIRECTION DÉPARTEMENTALE**  
**DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**ARRETE N° DDCSPP-PIPPV-19-09/06 PORTANT DESIGNATION DES MEDECINS MEMBRES DU COMITE MEDICAL DEPARTEMENTAL ET DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE REFORME DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE REFORME DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES**

**La Préfète d'Eure-et-Loir,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 modifiée, relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié, pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n°92-620 du 07 juillet 1992 relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service et modifiant le code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n°92-621 du 07 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 1992 fixant la composition particulière et les conditions de fonctionnement de la commission départementale de réforme prévue à l'article 25 du décret no 65-773 du 9 septembre 1965 modifié relatif au régime de retraite des fonctionnaires territoriaux affiliés à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales et pris pour l'application de l'article 2 du décret no 92-620 du 7 juillet 1992 relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service et modifiant le code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 04 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la Fonction Publique Territoriale et de la Fonction Publique Hospitalière;

Vu l'arrêté ministériel du 30 juillet 2018, nommant M. Thierry PLACE, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-DD28-OSMS-0017 du 05 août 2019 portant désignation des médecins généralistes et spécialistes de l'administration dans le département d'Eure-et-Loir, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** Sont désignés membres du Comité médical départemental des agents de la Fonction Publique Territoriale, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 septembre 2022 :

**Comité médical section généraliste**

**Titulaires :**

- ↳ Mme le docteur COMBECAVE-VIAUD Geneviève
- ↳ M. le docteur DIDOUT Charles

**Suppléants :**

- ↳ M. le docteur DEHEUVELS Jean-Paul
- ↳ M. le docteur JOLVET Yannick

**Comité médical section psychiatrique**

**Titulaires :**

- ↳ Mme le docteur COMBECAVE-VIAUD Geneviève (médecin généraliste)
- ↳ M. le docteur PREVOST Philippe (médecin psychiatre)

**Suppléant :**

- ↳ M. le docteur DEHEUVELS Jean-Paul (médecin généraliste)
- ↳ M. le docteur HELARY Philippe (médecin psychiatre)

**ARTICLE 2 :** Sont désignés membres de la Commission départementale de réforme des agents de la Fonction Publique Territoriale, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 septembre 2022 :

**Médecins généralistes**

**Titulaires :**

- ↳ Mme le docteur COMBECAVE-VIAUD Geneviève
- ↳ M. le docteur DEHEUVELS Jean-Paul

**Suppléants :**

- ↳ M. le docteur DIDOUT Charles
- ↳ M. le docteur RIVIERE Philippe

**ARTICLE 3 :** Sont désignés membres de la Commission départementale de réforme des Services d'Incendie et de Secours d'Eure-et-Loir pour les sapeurs-pompiers volontaires, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 septembre 2022 :

**Titulaires :**

- ↳ M. le docteur VILARET Michel
- ↳ M. le Lieutenant-Colonel POUBEL David

**Suppléants :**

- ↳ M. le docteur DEHEUVELS Jean-Paul
- ↳ M. le docteur (siège à pourvoir)

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir et Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux médecins concernés, au Centre de Gestion d'Eure-et-Loir, qui exerce le secrétariat des instances précitées, et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Fait à Chartres, le 19 SEP. 2019

La Préfete d'Eure-et-Loir,

Sophie BROCAS